

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
MODIFICATION DES CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT**

LA PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS AU RÉSEAU DE TRANSPORT

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0008, p.6;
 - (ii) Pièce C-SÉ-AQLPA-0007, p. 24.

Préambule :

(i) *« L'année 2007 a vu l'adoption d'une stratégie de pérennité à laquelle se sont greffées en 2009 une stratégie de maintenance optimisée et une gestion des investissements par portefeuille. »*

(ii) *« Cependant si on regarde chacune des lignes surtout durant les dernières années, le Transporteur a tendance à pousser dans le futur un grand nombre d'investissements. Ceci peut être un objet d'inquiétude. Aussi si on regarde les années par exemples les colonnes 2011, 2012, 2013 les investissements réels et les projections ont tendance à baisser ce qui peut indiquer des difficultés dans l'exécution des projets. »*

En conclusion, SÉ-AQLPA recommande d'inviter le Transporteur à maintenir une plus grande constance, sur l'horizon de 10 ans de sa planification, quant au niveau de ses investissements en maintien des actifs.

Demande :

- 1.1 Veuillez préciser dans quelle mesure SÉ-AQLPA a tenu compte, dans son analyse, du nouveau modèle de gestion des actifs mis en place par le Transporteur.